



M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 7 juin 2021

Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, M. PIN Olivier, adjoints, M. ROUSSEL Hugo, Mmes FAB A Sylvie, BAZILLE Sylvie, M. BERGES Ludovic, Mmes ALEXIS Marie, SIRE Gladys, M. LHOMMEAU Thomas

*Absents excusés : M. Jacky DIDIER, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, M. COISCAUD Vincent
Mme SAUMUR Marina, M. BONNIN Vincent*

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Jacky DIDIER donne pouvoir à M. Gilles BOSSEBOEUF ; Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine donne pouvoir à M. Olivier PIN ; M Vincent COISCAUD donne pouvoir à Mme Nathalie FRANÇOIS DIT SORTON ; M. Vincent BONNIN donne pouvoir à M. LHOMMEAU Thomas.

Secrétaire de séance : M. PIN Olivier

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du 17 mai 2021

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

1. Présentation d'un projet touristique

Monsieur Rémi BRUNO présente son projet de zone d'activité de plein air à la base de loisirs.

Ce projet pourrait également s'installer sur d'autres terrains mais la base serait bien adaptée. L'idée est de redynamiser la base au travers d'activités de plein air.

Ce serait une activité d'explor-games et de paint-ball enfant car cette activité n'existe pas sur notre département. Ces activités peuvent intéresser nos centres de loisirs qui se délocalisent pour faire ces activités. Il existe une fédération de paint-ball française. Les peintures sont totalement bio dégradable.

Les matériels nécessaires sont démontables et naturels (bois, palettes, paille).

Les parties durent de 1 à 4 heures selon l'âge. Ce serait complémentaire aux activités existantes sur la base.

L'activité peut être un peu bruyante, il s'agit de jeux.

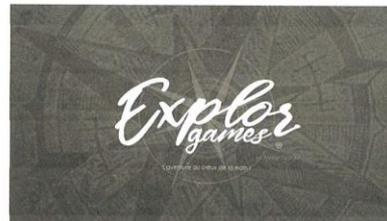
C'est une activité envisageable pour la saison 2022. Si cela fonctionne, d'autres idées d'animations peuvent venir compléter cette activité ; accro-branches, jeux d'eau, tyrolienne.

Le projet nécessite diplômes et autorisations préfectorales et municipale.

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET

Nom du projet : Champagné aventure

Nom du créateur : BRUNO Rémi



Monsieur le Maire propose que nous étudions avec Monsieur Rémi Bruno la faisabilité du projet à la base de loisirs d'ici fin novembre 2021. Le conseil municipal n'a pas d'opposition de principe au projet.

2. Demande d'admission en non-valeur

a. Budget mairie

Sur proposition de Madame la Trésorière par courriel explicatif du 20 mai 2021,

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur des titres de recette :

- n°763375400031 de l'exercice 2016 (objet : assainissement pour un montant de 100.15€)
- n°76336790031 de l'exercice 2016 (objet : assainissement pour un montant de 127.84€)
- n°76336680031 de l'exercice 2016 (objet : assainissement pour un montant de 100€)
- n°214 de l'exercice 2019 (objet : encart publicitaire pour un montant de 50€)
- n°270 de l'exercice 2019 (objet : cantine pour un montant de 0.02€)
- n°308 de l'exercice 2017 (objet : cantine pour un montant de 106.20€)
- n°384 de l'exercice 2017 (objet : cantine pour un montant de 34.45€)
- n°20-3359 de l'exercice 2017 (objet : cantine pour un montant de 64.90€)
- n°22-3435 de l'exercice 2017 (objet : cantine pour un montant de 94.40€)
- n°29-3510 de l'exercice 2017 (objet : cantine pour un montant de 56.05€)
- n°16-3284 de l'exercice 2017 (objet : cantine pour un montant de 64.90€)
- n°204 de l'exercice 2017 (objet : cantine pour un montant de 94.40€)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recette s'élève à 893.31 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal de l'exercice en cours de la commune.



Devis

Devis : L10000322

Emis le: 21/05/2021

Devis valable jusqu'au: 17/11/2021

Votre SIRET :

EP CHAMPAGNE ST HILAIRE

CITE RENAUDOT

86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Contact :

Tél. :

Objet du devis:

Devis lié aux travaux de renforcement de réseaux électrique de SRD.

Remplacement et ajout de points lumineux avec mâts de 6 et 7m et lanternes LED AXIA 2.1

Adresse des travaux : CITE RENAUDOT 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Article	Désignation	Unité	Quantité	P.U. EUR	Montant HT EUR
H05	Pose lanterne				
CL00338	Pose candélabre > 5m et < ou = 8m y compris massif raccords.	u	2,00	459,2806	918,56
SL01621	MAT ACIER OCTO CON 6M+EMBOUT	u	2,00	201,01	402,02
CL00453	AXIA 2.1	u	2,00	310,88	621,76
CL00052	Pose et raccordement lanterne ou projecteur sur candélabre (câble compris).	u	2,00	129,303	258,61
SL04130	COFFRET INTERPAK SOGEXI 3c4x16	u	2,00	40,80	81,60
CL00354	F & P système blocage des câbles EP en pied de mat vol	u	2,00	10,4885	20,98
SL04430	Protection surtension (STIR ou STR)	u	1,00	33,76	33,76
	Montant HT du Groupe:				2337,29
H16	Contribution écologique				
CL00237	Eco-contribution par lampe	u	12,00	0,20	2,40
	Montant HT du Groupe:				2,40
H56	Remplacement de lanterne MDE A ou A+ (s				
CL00053	Dépose lanterne tous types.	u	11,00	14,3288	157,62
CL00052	Pose et raccordement lanterne ou projecteur sur candélabre (câble compris).	u	10,00	129,303	1293,03
CL00048	Pose et raccordement lanterne ou projecteur sur poteau (câble et Coupe Circuit compris).	u	1,00	137,7001	137,70
CL00453	AXIA 2.1	u	10,00	310,88	3108,80
CL00274	Console tube galvanisé à chaud diamètre 49, 0°, 75	u	1,00	21,72	21,72
SL02774	KIT FIXATION POUR CONSOLE Ø49	u	2,00	5,49	10,98
SL04130	COFFRET INTERPAK SOGEXI 3c4x16	u	9,00	40,80	367,20
SL04430	Protection surtension (STIR ou STR)	u	5,00	33,76	168,80
	Montant HT du Groupe:				5265,85

SORÉGIÉS

78, avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9

Tél : 05 49 44 79 00 - Fax : 05 49 44 79 49 - Site : www.soregies.fr

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 726 600 € - SIREN : 450 889 225 - RCS POITIERS





Devis

Devis : L10000322

Emis le: 21/05/2021

Devis valable jusqu'au: 17/11/2021
 Votre SIRET :

EP CHAMPAGNE ST HILAIRE
 CITE RENAUDOT
 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Contact :
 Tél. :

Objet du devis:

Devis lié aux travaux de renforcement de réseaux électrique de SRD.
 Remplacement et ajout de points lumineux avec mâts de 6 et 7m et lanternes LED AXIA 2.1

Adresse des travaux : CITE RENAUDOT 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Article	Désignation	Unité	Quantité	P.U. EUR	Montant HT EUR
H56	Remplacement de lanterne MDE A ou A+ (subvention plafonnée à 500 EUR par lumin				
H60	Elimination de support béton simultanée a				
CL00347	Forfait étude pour opération éclairage public para d'enfouissement comprenant le schéma électrique et	u	1,00	242,9175	242,92
CL00245	Etude complémentaire au delà de 4 points lumineux.	u	8,00	16,739	133,91
CL00338	Pose candélabre > 5m et < ou = 8m y compris massif raccordements.	u	9,00	459,2806	4133,53
SL01621	MAT ACIER OCTO CON 6M+EMBOUT	u	8,00	201,01	1608,08
CL00034	Prise de terre individuelle (avec confection de tranchée).	u	5,00	71,9382	359,69
CL00236	Indemnité de mise en chantier pour engin lourd	u	1,00	234,112	234,11
CL00251	Vérification initiale d'opération par comptage don de points lumineux neufs ou rénovés installés est situé entre 0 et 15.	u	1,00	230,2352	230,24
CL00354	F & P système blocage des câbles EP en pied de mat vol	u	9,00	10,4885	94,40
CL00275	Mât droit acier 7m + crosse	u	1,00	288,40	288,40
	Montant HT du Groupe:				7325,28

SORÉGIES

78, avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9

Tél : 05 49 44 79 00 - Fax : 05 49 44 79 49 - Site : www.soregies.fr

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 726 600 € - SIREN : 450 889 225 - RCS POITIERS





Récapitulatif

Devis : L10000322
 Devis valable jusqu'au : 17/11/2021
 Votre SIRET : 21860052600014

EP CHAMPAGNE ST HILAIRE
 CITE RENAUDOT
 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Contact :
 Tél. :

Objet :

Devis lié aux travaux de renforcement de réseaux électrique de SRD.
 Remplacement et ajout de points lumineux avec mâts de 6 et 7m et lanternes LED AXIA 2.1

Adresse des travaux : CITE RENAUDOT 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

H05	<u>Pose lanterne</u>	Coût des travaux HT EUR	2337,29
	Montant HT en EUR à la charge du client		2337,29
H16	<u>Contribution écologique</u>	Coût des travaux HT EUR	2,40
	Montant HT en EUR à la charge du client		2,40
H56	<u>Remplacement de lanterne MDE A ou A+ (subvention plafonnée à 500 EUR par luminaire)</u>	Coût des travaux HT EUR	5265,85
	Montant HT en EUR à la charge du client		5265,85
H60	<u>Elimination de support béton simultanée aux travaux SRD (subvention plafonnée à 1000 EUR par candélabre)</u>	Coût des travaux HT EUR	7325,28
	Montant HT en EUR à la charge du client		7325,28

SORÉGIES

78, avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9

Tél : 05 49 44 79 00 - Fax : 05 49 44 79 49 - Site : www.soregies.fr

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 726 600 € - SIREN : 450 889 225 - RCS POITIERS

1/2





Récapitulatif

Devis : L10000322
 Devis valable jusqu'au : 17/11/2021
 Votre SIRET : 21860052600014

EP CHAMPAGNE ST HILAIRE
 CITE RENAUDOT
 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Contact :
 Tél. :

Objet :

Devis lié aux travaux de renforcement de réseaux électrique de SRD.
 Remplacement et ajout de points lumineux avec mâts de 6 et 7m et
 lanternes LED AXIA 2.1

Adresse des travaux : CITE RENAUDOT 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

	Montant total HT en EUR à la charge du client	14930,82
	TVA 20,00 %	2986,16
	Montant total TTC en EUR à la charge du client	17916,98
Pour information :	Coût total des travaux en EUR :	17916,98

Nota: Cette proposition est valable sous réserve de l'obtention
 des autorisations administratives

Votre accord sur le présent devis vaut, si besoin, autorisation d'intervention sur votre propriété des équipes de
 SOREGIES ou de ses prestataires, qui prendront contact avec vous pour la réalisation des travaux.

**DEVIS L10000322 SUIVANT PLAN JOINT. MERCI DE NOUS RETOURNER LE PLAN
 SIGNE.**

Bon pour accord

A :

Le :

Signature :

SORÉGIES

78, avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9

Tél : 05 49 44 79 00 - Fax : 05 49 44 79 49 - Site : www.soregies.fr

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 726 600 € - SIREN : 450 889 225 - RCS POITIERS

2/2



Demande d'attribution de subvention au Syndicat Energies Vienne (SEV)

EP CHAMPAGNE ST HILAIRE

Objet :
Devis lié aux travaux de renforcement de réseaux électrique de SRD.
Remplacement et ajout de points lumineux avec mâts de 6 et 7m et lanternes LED AXIA 2.1

Devis L10000322

Adresse des travaux : CITE RENAUDOT 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

H05	Pose lanterne		
	Coût des travaux		2337,29 EUR
	Participation du SEV	20,00 %	467,45 EUR
H56	Remplacement de lanterne MDE A ou A+ (subvention plafonnée à 500 EUR par luminaire)		
	Coût des travaux		5265,85 EUR
	Participation du SEV	50,00 %	2632,93 EUR
	Nombre de Point Lumineux concerné par le plafonnement		10
	<i>Rappel: Montant total plafonné de la participation du SEV</i>		<i>5000,00 EUR</i>
	Participation du SEV éventuellement plafonnée		2632,92 EUR
H60	Elimination de support béton simultanée aux travaux SRD (subvention plafonnée à 1000 EUR par candélabre)		
	Coût des travaux		7325,28 EUR
	Participation du SEV	75,00 %	5493,96 EUR
	Nombre de Candélabre concerné par le plafonnement		9
	<i>Rappel: Montant total plafonné de la participation du SEV</i>		<i>9000,00 EUR</i>
	Participation du SEV éventuellement plafonnée		5493,96 EUR

Montant total de la subvention Syndicat Energies Vienne **8594,34 EUR**

Date

Cachet et signature

Le total du devis L10000322 émis le 21 mai 2021 s'élève à 14 930,82 € HT soit 17 916,98 € TTC. Nous avons droit à une subvention du syndicat Energie Vienne pour un montant total de 8 594,34 €. Ces travaux sont inscrits au budget, nous devons le modifier légèrement (voir point 4.). Le coût de revient pour la commune après récupération du FCTVA sera donc de 6 448 €.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, par 13 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire a signé le devis L10000322 émis le 21 mai 2021 pour un total de 14 930,82 € HT soit 17 916,98 € TTC et faire la demande de subvention au Syndicat Energie Vienne d'un montant total de 8 594,34 €.

4. Décision modificative n°3 Mairie

Sur le budget principal, à l'opération 1088 « Eclairage public cité Renaudot », il était prévu un budget de 17 000€, nous devons le passer à 18 000 €. En recette, il était prévu 9 225 € en subvention, il nous faut mettre 8594,34 €.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<i>Article (Chap.) Op</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) Op</i>	<i>Montant</i>
21534 (21) – 1088 : Réseaux d'électrification	1000	13258 (13) – 1088 : Autres groupements	- 180,66
		1641 (16) – 1088 : Emprunts en euros	1180,66
Total Dépenses	1000 €	Total Recettes	1000 €

Après discussion et délibération, les membres présents du conseil municipal acceptent, par 13 voix pour et 1 abstention, la modification du budget principal ci-dessus détaillée.

5. Décision modificative n°4 Mairie

Nulle et non avenue.

6. Maison dite « Garnault » située 1 route d'Anché : achat de la maison et du terrain

Concernant la maison dite « Garnault », parcelle AB 123, située 1 route d'Anché, Monsieur le Maire avait fait un arrêté de danger imminent et, une expertise a été réalisée par Monsieur François-Xavier DESERT en date du 5 mai 2021 qui a été déposée au Greffe du Tribunal le 7 mai 2021. Cette expertise nous a coûté 1188,62 €.

Le rapport d'expertise de Monsieur François-Xavier DESERT, du 7 mai 2021, nous demande de (voir point 7 du rapport d'expertise suivant) :

7. PROPOSER LES MESURES INDISPENSABLES DE NATURE A METTRE FIN AU DANGER

Voici ce que j'ai préconisé et prescrit le mercredi 5 mai 2021 sur les lieux à Monsieur le Maire :

Dans le cadre de ma mission, et m'y conformant précisément, j'ai informé Monsieur le Maire de la Commune des mesures indispensables de mise en sécurité des lieux à prendre immédiatement et sans délai pour mettre fin à l'imminence du danger :

- 1) **Mise en place d'une clôture hermétique de type HERAS ou similaire en concertation avec les Services départementaux s'agissant de voies départementales :**

Compte-tenu du statut départemental des deux rues, la route d'Anché et la route de Couhé, et du trafic important qui les caractérisent, j'ai demandé que soient mises en place sans délai des clôtures grillagées sur plots béton de type HERAS ou similaire, tout le long de la façade rue, sensiblement écartées de la façade pour protéger les passants de toute chute de matériaux (la largeur de la voie et du carrefour à cet endroit le permet), conformément au tracé indicatif que j'ai reporté sur le plan cadastral joint au présent rapport.

A savoir depuis la limite de propriété CAILLAUD/GARNAULT jusqu'à l'angle de la parcelle AB 384.

- 2) **Mise en place immédiate d'une clôture de type grillagée hermétique sécurisée sur plots béton de type HERAS ou similaire :**

Pour fermer et interdire tout accès au jardinnet que constitue la parcelle AB 383.

- 3) Devront également être apposés au beau milieu des clôtures et à chaque extrémité, des panneaux de type « DANGER, RISQUE DE CHUTE DE MATERIAUX » ou « DANGER, CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC », et « PIETONS, CHANGER DE TROTTOIR »...tout panneau permettant de faire savoir aux passants qu'il y a des risques de chute de matériaux ... à proximité de cet immeuble.
- 4) Barricader solidement (à l'aide de panneaux de type OSB ou similaire) les quatre portes d'accès à l'immeuble GARNAULT en façade rue, immeuble insalubre et dangereux, afin de prévenir toute intrusion étrangère au gestionnaire de la succession.

Et, dans les délais les plus brefs :

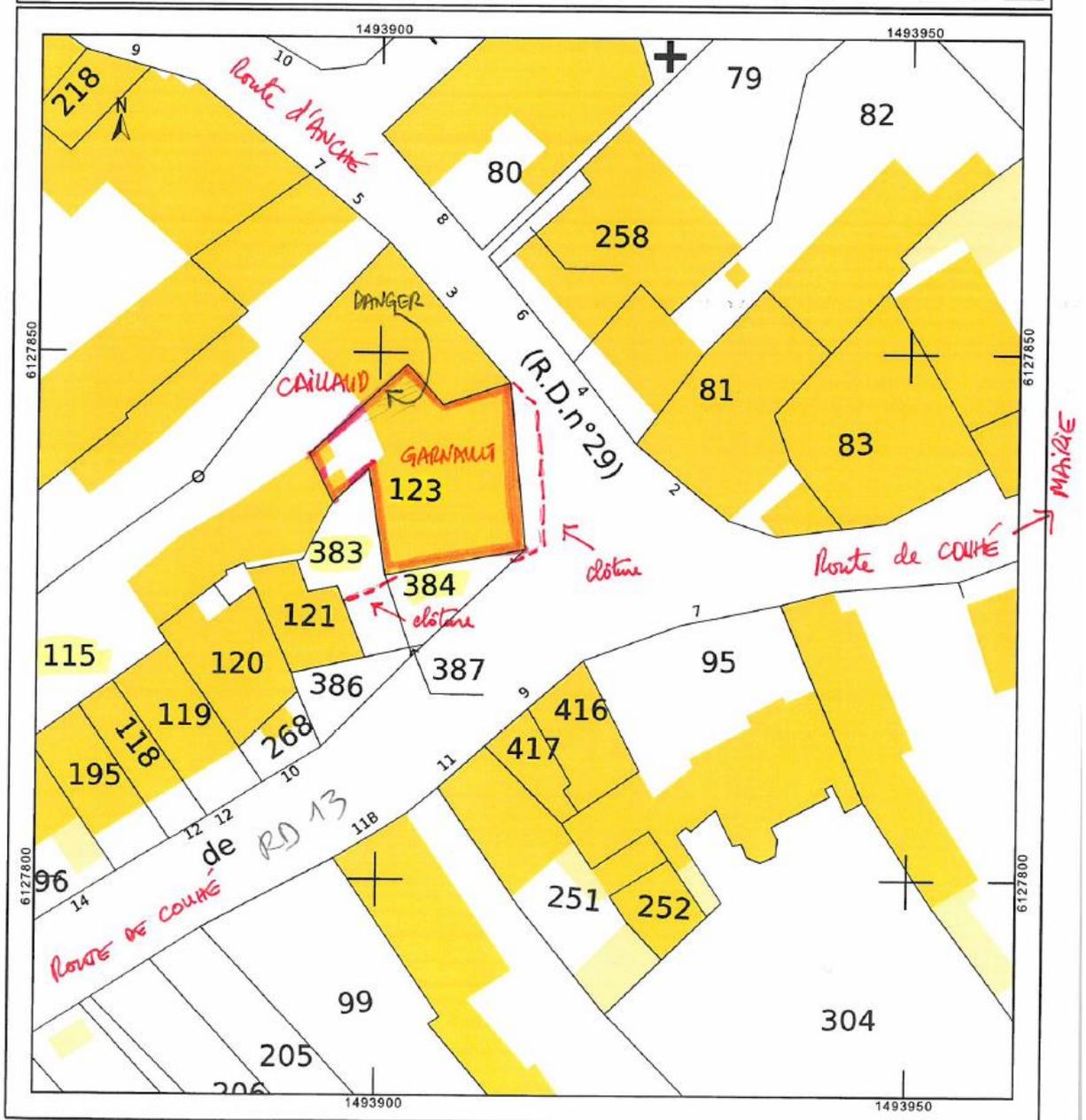
- 5) **Faire tomber à l'aide d'une nacelle ou tout autre procédé conforme aux règles en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité dans les travaux du bâtiment et des travaux publics, et de prévention des accidents du travail, en ayant recours à une entreprise spécialisée à savoir :**

Les tuiles et matériaux de couverture encore en place et menaçants en pignon de l'immeuble GARNAULT mettant en péril le versant Sud-Ouest de la maison CAILLAUD

- Ainsi que, afin de protéger les têtes de murs mises à jour, consolider cette tête de mur par un glacis ou une couvertine en tuiles
- A noter que cette intervention sera périlleuse, et nécessite impérativement d'être confiée à une entreprise spécialisée.

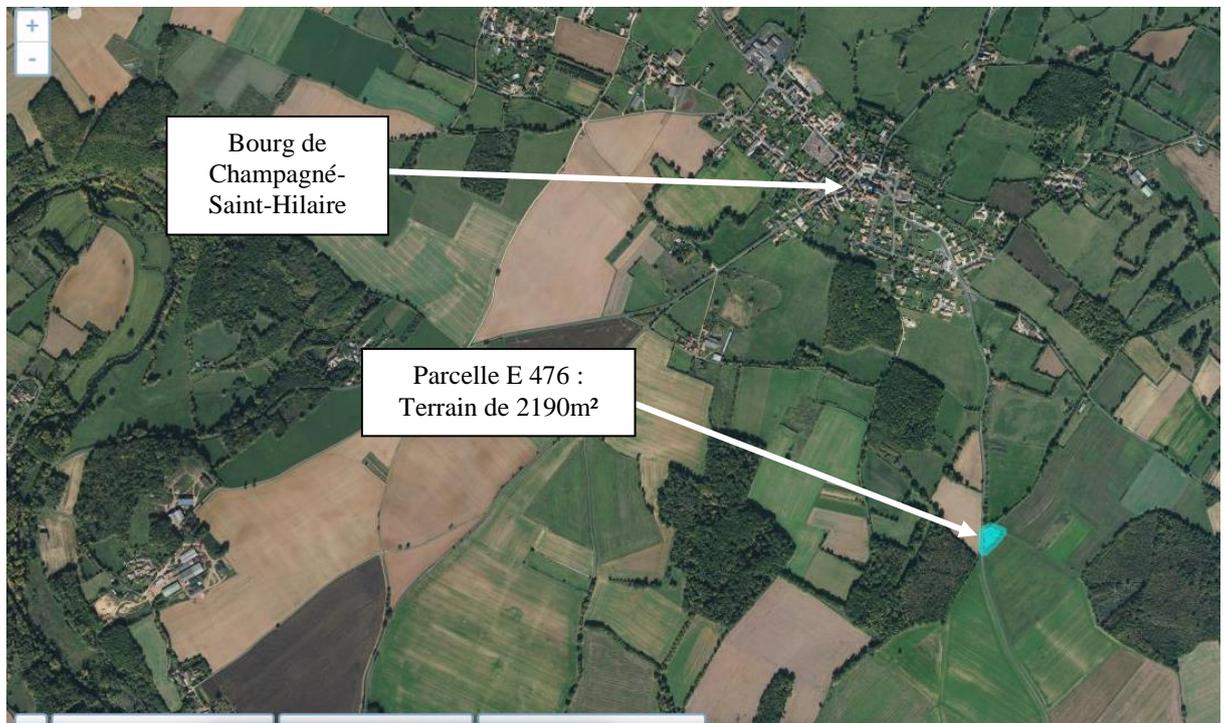
Voir schéma sur l'extrait cadastral joint au présent rapport.

Département : VIENNE Commune : CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Foncier 15, rue de Slovénie CS 60565 86021 86021 POITIERS Cedex tél. 05 49 38 24 24 -fax sdif.vienne@dgif.finances.gouv.fr
Section : AB Feuille : 000 AB 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 04/05/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Annote par l'expert le 7 mai 2021	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Après échange avec Monsieur Benoît BYRSKI, Sous-Préfet de Montmorillon et Monsieur Laurent GUERIN de la DGFIP, service de gestion des patrimoines privés, compte tenu que le Maire est responsable de la sécurité sur son territoire, nous pensons que la meilleure des solutions pour la commune est d'acheter cette maison.

Dans les biens de Madame Andrée GARNAULT Mariée BRIDIER, née le 15/02/1920 à Poitiers 86, décédée le 04/08/1996 à Poitiers 86, il y avait aussi une parcelle E 476 d'une contenance de 2190 m².



Par un mail du 28 mai 2021, Monsieur Laurent GUERIN nous écrit ceci :

« Monsieur le Maire,

Compte tenu de l'état de la maison et de l'expertise rendue, notre service est en mesure d'accepter une proposition à 1 euro pour l'achat des parcelles AB 123 et E 476.

Bien cordialement

*Laurent GUERIN
Contrôleur Principal
GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS
4 quai de Versailles
CS 93503
44035 NANTES CEDEX 01 »*

Monsieur Benoît BYRSKI, Sous-Préfet de Montmorillon, a expliqué au Maire qu'avec un projet de remplacement de la maison par un parking et/ou un espace de verdure, nous pourrions obtenir une subvention DETR de 50%. D'autre part, nous pourrions peut-être avoir une subvention de 25% avec les amendes de police, plafonnée à 25 000 €, ce qui ferait un total de subvention de 75%. Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur Michel PASQUET, Directeur de la subdivision de l'Isle Jourdain et nous devons nous rencontrer pour examiner ce dossier. Il y a aussi les parcelles contigües à la maison qui appartiendraient au Département. Il faudrait que le Département nous cède ces terrains par un mandat administratif.

A ce jour, les actions suivantes ont été réalisées :

- Expertise et paiement de la facture d'un montant de 1188,62 €,
- Achat et installation de 10 barrières type HERAS autour de la maison pour un coût de 976,20 € TTC.
- Consultation d'un architecte et d'un entrepreneur pour la démolition et sécurisation du bâtiment du voisin.

Il nous faudra consulter un bureau d'études pour nous faire un projet d'aménagement. Nous pensons que ce dossier pourrait être réalisé à l'automne 2021 si nous sommes propriétaire de la maison.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir le bâtiment et la parcelle AB 123 d'une contenance d'environ 258m² située 1 route d'Anché 86160 Champagné-Saint-Hilaire et le terrain, parcelle E 476 situé sur la départementale D4 de Saint Cyr à Charroux d'une contenance d'environ 2190 m² et de faire la transaction avec la DGFIP auprès d'un notaire.

En plus de l'aspect sécuritaire des personnes, l'intérêt de cet achat est de réhabiliter le centre bourg.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, d'acquérir le bâtiment et la parcelle AB 123 et le terrain, parcelle E 476 et autorisent Monsieur le Maire à faire la transaction avec la DGFIP pour une signature des actes auprès d'un notaire.

7. Projets et travaux

a. Ecole, phase 1

Les travaux de peinture des toilettes et de l'entrée par la cour sont terminés.

La formation concernant tous les réseaux basse tension et le PPMS est effectuée. Quelques ajustements restent à réaliser.

Tous les travaux concernant l'installation d'étagères, des portes manteaux et des radiateurs des toilettes restent à faire par les agents. Compte tenu des travaux à réaliser en voirie, nous ne savons pas si ces travaux pourront être réalisés rapidement. Nous déciderons de la date du déménagement dans les jours à venir.

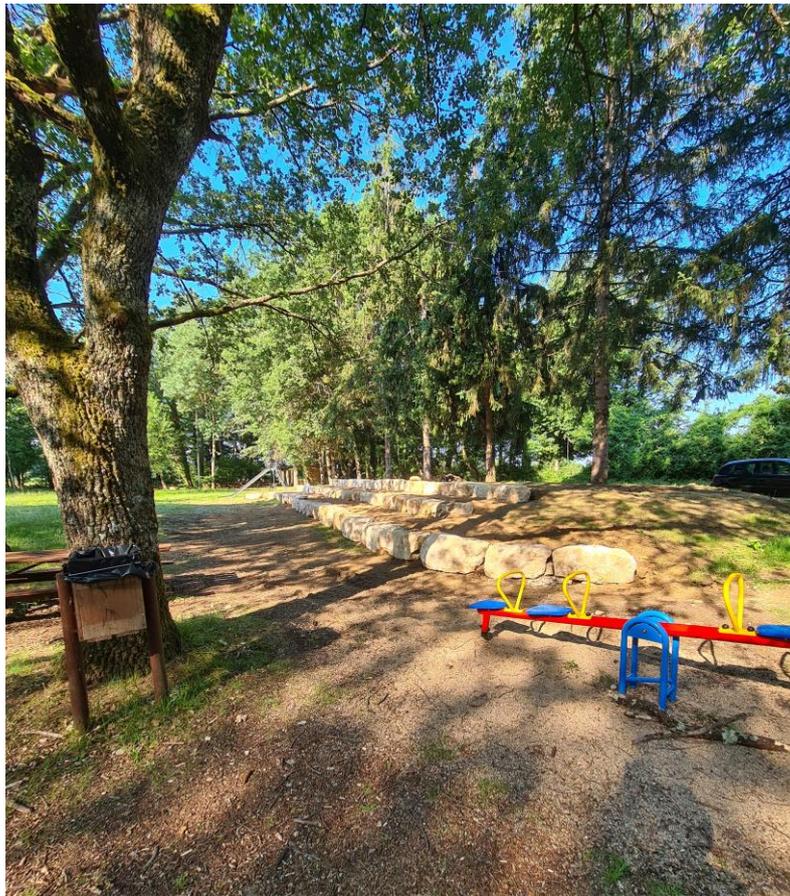
b. Voirie

La rue des Ormeaux est goudronnée. Le PATA est en cours de réalisation. Réception de travaux le vendredi 18 juin.

c. Base de loisirs

Le théâtre de verdure a été remis en état avec des blocs calcaires par l'entreprise Anthony TILLET, l'ensemencement se fera en septembre-octobre 2021.

Des nouvelles tables ont été installées ainsi que des ranges-vélos à l'entrée côté buvette et côté Bézic. La remise en état de l'électricité dans le local Bézic sera réalisée d'ici fin juin.



d. Fiche projet Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)

Suite à un mail reçu le 4 mai 2021, Monsieur Francis Souchaud nous informe qu'un appel à projet est lancé auprès des communes du territoire dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou sur la période 2021-2026. Il nous fallait répondre rapidement si nous voulions déposer des dossiers.

Nous avons présenté ces 10 projets (le projet 001 et 002 ont été présentés suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet auprès de la Communauté de Communes) :

Projet 001 : Phase 1 de réhabilitation du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire : création de deux logements dans la maison vacante dite Brockett, rue du Presbytère (2 et 2bis)

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

2011 : Arrêté de péril imminent

21.03.2007 : Acte notarié, la commune devient propriétaire

24.03.2017 : permis de démolir du hangar

2019 : Travaux de couverture, réfection des murs extérieurs

2020 : Permis de construire obtenu

Dossier pour l'obtention des subventions : en 2021

Appel d'offres : septembre 2021

Démarrage de l'opération : novembre 2021

Date prévisionnelle d'achèvement d'opération : octobre 2022

- Coût de l'opération :

117 000 € HT soit 140 400 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :	10 260 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	27 135 €
II - Dépenses d'investissement :		▪ Conseil Départemental :	
▪ Maçonnerie		▪ Conseil Régional :	
▪ Enduit extérieur	12 500 €	▪ Etat : <i>DSIL</i>	79 865 €
▪ Menuiseries extérieures, intérieures, cloisonnement	13 600 €	▪ Europe :	
▪ Electricité – VMC – Chauffage	39 500 €	▪ Autres fonds publics : <i>Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP)</i>	10 000 €
▪ Plomberie – Sanitaire	12 000 €	▪ Partenariats privés :	
▪ Carrelage – Faïence	9 000€		
▪ Peinture	7 900 €		
▪ V.R.D.	5 300 €		
▪ Branchement eau	2 800 €		
▪ Branchement électrique	840,43 €		
▪ Divers	974,48 €		
	2 325,09 €		
TOTAL HT :	117 000 €	TOTAL HT :	117 000 €
Soit un coût total TTC			140 400 €

Projet 002 : Mise en conformité thermique et phonique des salles de classe de l'école publique de Champagné-Saint-Hilaire – phase 2 (aile est côté « élémentaire).**- Etapes du calendrier de réalisation du projet :**

Début 2021 : dossier déposé pour la subvention DSIL et la subvention CCCP

Date d'appel d'offres : septembre 2021

Date de démarrage de l'opération : décembre 2021

Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération : décembre 2022

- Coût de l'opération :

150 000 € HT soit 180 000 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :	9 760 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	30 000 €
II - Dépenses d'investissement :		▪ Conseil Départemental :	
▪ Escaliers extérieurs	5 000 €	▪ Conseil Régional :	
▪ Menuiseries	25 000 €	▪ Etat : <i>DSIL</i>	105 000 €
▪ Isolant mousse	3 500 €	▪ Europe :	
▪ Cloisonnement - Plafonds - Menuiseries	38 000 €	▪ Autres fonds publics : <i>Communauté de Communes du</i>	15 000 €
▪ Electricité - VMC	6 500€		
▪ Plomberie - Chauffage	9 240 €		
▪ Chaînage et Divers	18 000 €		
▪ Sols – Peinture			

▪ Bureau de contrôle – Coordonnateur SPS	5 000 €	<i>Civraisien en Poitou (CCCP)</i> ▪ Partenariats privés :	
TOTAL HT :	150 000 €	TOTAL HT :	150 000 €
Soit un coût TTC			180 000 €

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA qui est de 28 872 € donc la participation totale finale de la commune sera de 31 128 €.

Projet 003 : Phase 2 de réhabilitation du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire : Création de deux logements dans la maison vacante située au 1 rue Etienne Saby (dynamisation du centre bourg, transition énergétique, occupation des maisons vacantes)

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

Avril 2021 : Acte notarié, la commune devient propriétaire

Dossier à déposer pour l'obtention du DSIL et de la subvention CCCP : en 2022

Appel d'offres : septembre 2022

Démarrage de l'opération : novembre 2022

Date prévisionnelle d'achèvement d'opération : octobre 2023

- Coût de l'opération :

157 700 € HT soit 189 240 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<u>I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :</u>		▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	42 579 €
▪ Diagnostic amiante	450 €	▪ Conseil Départemental : <i>Activ'4 (20%)</i>	31 540 €
▪ Maîtrise d'œuvre, architecte, mission complète M1	13 800 €	▪ Conseil Régional (<i>précisez</i>) :	
▪ Coordinateur SPS + Contrôle	5 000 €	▪ Etat :	47 310 €
<u>II - Dépenses d'investissement :</u> (<i>Détaillez les postes de dépenses</i>)		- <i>DETR (30%)</i>	36 271 €
▪ Travaux logement 1	51 000 €	- <i>DSIL (23%)</i>	
▪ Travaux logement 2	51 000 €	▪ Europe (<i>Précisez</i>) :	
▪ Travaux sur les communs	7 200 €	▪ Autres fonds publics (<i>précisez</i>) :	
▪ VRD, parking, circulation	10 000 €	▪ Partenariats privés (<i>précisez</i>) :	
▪ Enduits extérieurs	12 500 €		
▪ Couverture	6 750 €		
<u>III - Dépenses de fonctionnement le cas échéant :</u>			
TOTAL HT :	157 700 €	TOTAL HT :	157 700 €
Soit un coût total TTC			189 240 €

Projet 004 : Phase 2 de réhabilitation du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire : Création d'un logement dans la maison vacante située au 1er route de Sommières (dynamisation du centre bourg, transition énergétique, occupation des maisons vacantes)

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

Avril 2021 : Acte notarié, la commune devient propriétaire

Dossier à déposer pour l'obtention des subventions : en 2022

Appel d'offres : septembre 2022

Démarrage de l'opération : novembre 2022

Date prévisionnelle d'achèvement d'opération : octobre 2023

- Coût de l'opération :

110 550 € HT soit 132 660 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<u>I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :</u>		▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	22 110 €
▪ Diagnostic amiante plomb	450 €	▪ Conseil Départemental : <i>Activ'4 (20 %)</i>	22 110 €
▪ Maîtrise d'œuvre, architecte, mission complète M1	9 500 €	▪ Conseil Régional (<i>précisez</i>) :	
▪ Coordonnateur SPS + mission de contrôle	5 000 €	▪ Etat :	
<u>II - Dépenses d'investissement :</u> <i>(Détaillez les postes de dépenses)</i>		- <i>DETR (30%)</i>	33 165 €
▪ Logement		- <i>DSIL (30%)</i>	33 165 €
▪ Démolition	76 500 €	▪ Europe (<i>Précisez</i>) :	
▪ Courette	3 500 €	▪ Autres fonds publics (<i>précisez</i>) :	
▪ Enduits extérieurs	2 000 €	▪ Partenariats privés (<i>précisez</i>) :	
▪ Couverture	5 600 €		
	8 000 €		
<u>III - Dépenses de fonctionnement le cas échéant :</u>			
TOTAL HT :	110 550 €	TOTAL HT :	110 550 €
		Soit un coût total TTC	132 660 €

Projet 005 : Phase 2 de réhabilitation du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire : Création d'un gîte d'étape de grande capacité dans un bâtiment ancien (tourisme, transition énergétique, occupation des bâtiments vacants)

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

13.11.2019 : Permis de construire est accepté

Dépôt des dossiers pour les demandes de subvention : 2023

Appel d'offres : 4^{ème} trimestre 2023

Démarrage de l'opération : 4^{ème} trimestre 2023

Date prévisionnelle d'achèvement d'opération : Décembre 2024

- Coût de l'opération :

166 666 € HT soit 200 000 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<u>I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :</u> ▪ Maîtrise d'œuvre ▪ Coordonnateur SPS + Bureau d'étude	19 000 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) : ▪ Conseil Départemental :	34 166 €
<u>II - Dépenses d'investissement :</u> <i>(Détaillez les postes de dépenses)</i> ▪ Travaux de réalisation ▪ Cloisons ▪ Electricité (courant faible) ▪ Plomberie ▪ Peinture	147 666 €	▪ Conseil Régional (<i>précisez</i>) : <i>25% plafonné à 37 500 €</i> ▪ Etat : - <i>DETR (30%)</i> - <i>DSIL (27%)</i>	37 500 € 50 000 € 45 000 €
<u>III - Dépenses de fonctionnement le cas échéant :</u> ▪		▪ Europe (<i>Précisez</i>) : ▪ Autres fonds publics : ▪ Partenariats privés (<i>précisez</i>) :	
TOTAL HT :	166 666 €	TOTAL HT :	166 666 €
		Soit un coût total TTC	200 000 €

Projet 006 : Phase 2 de réhabilitation du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire : Création d'un espace patrimonial et culturel dans un bâtiment ancien et vacant (tourisme, transition énergétique, occupation des bâtiments vacants)

- Etapas du calendrier de réalisation du projet :

13.11.2019 : Permis de construire est accepté et nus avons travaillé en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France.

Dépôt des dossiers pour les demandes de subvention : 2024

Appel d'offres : 4^{ème} trimestre 2024

Démarrage de l'opération : 4^{ème} trimestre 2024

Date prévisionnelle d'achèvement d'opération : Décembre 2025

- Coût de l'opération :

250 000 € HT soit 300 000 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :	30 000 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	50 000 €
▪ Maîtrise d'œuvre		▪ Conseil Départemental : <i>Activ'4 (20%)</i>	50 000 €
▪ Coordonnateur SPS + Bureau d'étude		▪ Conseil Régional (<i>précisez</i>) :	
	220 000 €	▪ Etat :	
II - Dépenses d'investissement : (<i>Détaillez les postes de dépenses</i>)		- <i>DETR (30%)</i>	75 000 €
▪ Travaux de réalisation		- <i>DSIL (30%)</i>	75 000 €
▪ Cloisons		▪ Europe (<i>Précisez</i>) :	
▪ Electricité (courant faible)		▪ Autres fonds publics :	
▪ Plomberie		▪ Partenariats privés (<i>précisez</i>) :	
▪ Peinture			
▪ Ascenseur			
TOTAL HT :	250 000 €	TOTAL HT :	250 000 €
Soit un coût total TTC			300 000 €

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA qui est de 48 120 € et la participation totale finale de la commune sera de 51 880 €.

Projet 007 : Phase 2 de réhabilitation du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire : Espace, pour plus de service public ; Réfection d'un bâtiment ancien en déshérence et construction complémentaire dans la continuité de la mairie et de l'agence postale communale actuelle

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

Avril 2021 : Acte notarié, la commune devient propriétaire.

Etude et permis de construire : 2022

Dossier à déposer pour l'obtention des subventions : en 2023

Appel d'offres : septembre 2023

Démarrage de l'opération : 2024

Date prévisionnelle d'achèvement d'opération : 2025

- Coût de l'opération :

250 000 € HT soit 360 000 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :	40 000 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	60 000 €
▪		▪ Conseil Départemental : <i>Activ'4 (20%)</i>	60 000 €
▪		▪ Conseil Régional (<i>précisez</i>) :	
▪			
▪			
II - Dépenses d'investissement :			

(<i>Détaillez les postes de dépenses</i>) ▪ Construction, réaménagement ▪ ▪ ▪ III - Dépenses de fonctionnement le cas échéant : ▪ ▪ ▪ ▪	260 000 €	▪ Etat : - DETR (30%) - DSIL (30%) ▪ Europe (<i>Précisez</i>) : ▪ Autres fonds publics : <i>Communauté de Communes du Pays Civrasiens (CCCP)</i> ▪ Partenariats privés (<i>précisez</i>) :	90 000 € 90 000 €
TOTAL HT :	300 000 €	TOTAL HT :	300 000 €
Soit un coût total TTC			360 000 €

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA qui est de 57 744 € et la participation totale finale de la commune sera de 62 256 €.

Projet 008 : Phase 2 de réhabilitation du centre bourg de Champagné-Saint-Hilaire : Création d'un tiers-lieux (co-working, espace associatif ...) ; Construction de locaux modulables pour des espaces de travail partagé.

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

Avril 2021 : Acte notarié, la commune devient propriétaire.

Etude et permis de construire : 2024

Dossier à déposer pour l'obtention des subventions : en 2025

Appel d'offres : septembre 2025

Démarrage de l'opération : 2026

Date prévisionnelle d'achèvement d'opération : 2027

- Coût de l'opération :

208 334 € HT et 250 000 € TTC

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
I - <u>Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études</u> : ▪ ▪	30 000 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) : ▪ Conseil Départemental (<i>précisez</i>) : ▪ Conseil Régional (<i>précisez</i>) : (20%)	41 667 € 41 667 €
II - <u>Dépenses d'investissement</u> : (<i>Détaillez les postes de dépenses</i>) ▪ ▪	178 334 €	▪ Etat - DETR (30%) - DSIL (30%) ▪ Europe (<i>Précisez</i>) : ▪ Autres fonds publics : ▪ Partenariats privés (<i>précisez</i>) :	62 500 € 62 500 €
III - <u>Dépenses de fonctionnement le cas échéant</u> :			
TOTAL HT :	208 334 €	TOTAL HT :	208 334 €
Soit un coût TTC			250 000 €

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA qui est de 40 100 € et la participation totale finale de la commune sera de 43 233 €.

Projet 009 : Création des réseaux et de la voirie pour le développement d'une zone d'habitat : Projet âges et vie.

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

Etude de la voirie et des réseaux : 2021-2022

Dossier à déposer pour l'obtention des subventions : 2022

Viabilisation de la zone Ages & Vie : 2022

Nota Bene : l'installation d'Ages & Vie se fera en 2023-2024

- Coût de l'opération HT :

Coût de l'opération supporté par les différents financeurs : 204 166 € HT soit 245 000 € TTC.

- Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<u>I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :</u>	30 000 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	40 833 €
▪ Urbaniste		▪ Conseil Départemental : <i>ACTIV'4 (30%)</i>	61 250 €
▪ Architecte		▪ Conseil Régional (<i>précisez</i>) :	
▪ Géomètre		▪ Etat	61 250 €
<u>II - Dépenses d'investissement :</u> <i>(Détaillez les postes de dépenses)</i>	174 166 €	<i>DETR (30%)</i>	40 833 €
▪ Voirie		<i>DSIL (20%)</i>	
▪ Assainissement		▪ Europe (<i>Précisez</i>) :	
▪ Téléphone		▪ Autres fonds publics (<i>précisez</i>) :	
▪ Electricité		▪ Partenariats privés (<i>précisez</i>) :	
▪ Eau potable			
<u>III - Dépenses de fonctionnement le cas échéant :</u>			
▪			
▪			
TOTAL HT :	204 166 €	TOTAL HT :	204 166 €
		Soit un coût total TTC	245 000 €

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA qui est de 39 298 € et la participation totale finale de la commune sera de 42 369 €.

Projet 010 : Création d'un pôle de télémédecine

- Etapes du calendrier de réalisation du projet :

Etude : 2021

Dossier pour l'obtention des subventions : en 2022

Installation : 2022-2023

- Coût de l'opération HT :

105 000 € soit 126 000 € TTC

- **Budget et plan de financement prévisionnel (les coûts doivent être en hors taxe) :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
I - <u>Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études</u> : ▪ ▪		▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	21 000 €
II - <u>Dépenses d'investissement</u> : (Détaillez les postes de dépenses) ▪ Achat de la cabine ▪ Modification des locaux et installation	80 000 € 25 000 €	▪ Conseil Départemental : ▪ Conseil Régional : (20%) ▪ Etat : DSIL (30%) ▪ Europe : FAEDER (30%)	21 000 € 31 500 € 31 500 €
III - <u>Dépenses de fonctionnement le cas échéant</u> : ▪ ▪		▪ Autres fonds publics (précisez) : ▪ Partenariats privés (précisez) :	
TOTAL HT :	105 000 €	TOTAL HT :	105 000 €
		Soit un coût total TTC	126 000 €

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA qui est de 20 210 € et la participation totale finale de la commune sera de 21 790 €.

Nous nous sommes assurés que le financement est compatible avec les possibilités budgétaires communales jusqu'en 2026.

e. Animations paddle

L'animation paddle à la base de loisirs du 4 juin 2021 a été annulée pour cause d'inscriptions insuffisantes et de mauvais temps. La prochaine date est le dimanche 27 juin 2021 de 10h à 12h.

Pour maintenir la séance, il est demandé un minimum de 15 personnes inscrites.

f. Randonnée pédestre du 4 juillet 2021 avec animation

La randonnée pédestre se déroulera le 4 juillet 2021, avec pique-nique et animation l'après-midi. Les circuits de randonnée proposés sont les suivants : 2.8kms, 11kms et 16.5kms. Le rendez-vous est donné à 8h15 avec un café offert par la commune, et le départ sera donné à 8h45.

Une restauration sur place est proposée par le comité de jumelage : saucisses, frites, etc.

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de brocante mais un spectacle avec « les Polis sont Acoustiques », ainsi que du mini-golf, de la pêche et des jeux pour les enfants.



CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

Randonnée pédestre

Dimanche 4 juillet 2021

À la Base de loisirs des Trois Fontaines



⇒ **À partir de 8h15 : Café offert par la commune**

⇒ **8h45 : Départ**

⇒ **Apéritif offert par la commune à l'arrivée puis pique-nique.**

Vente de saucisses, frites et de boissons par l'association du Comité de Jumelage.

Après-midi détente à la Base de Loisirs avec animation gratuite à partir de 14h30 :

⇒ **Spectacle avec « Les Polis sont acoustiques ».**

⇒ **Mini-golf, pêche, jeux pour les enfants.**



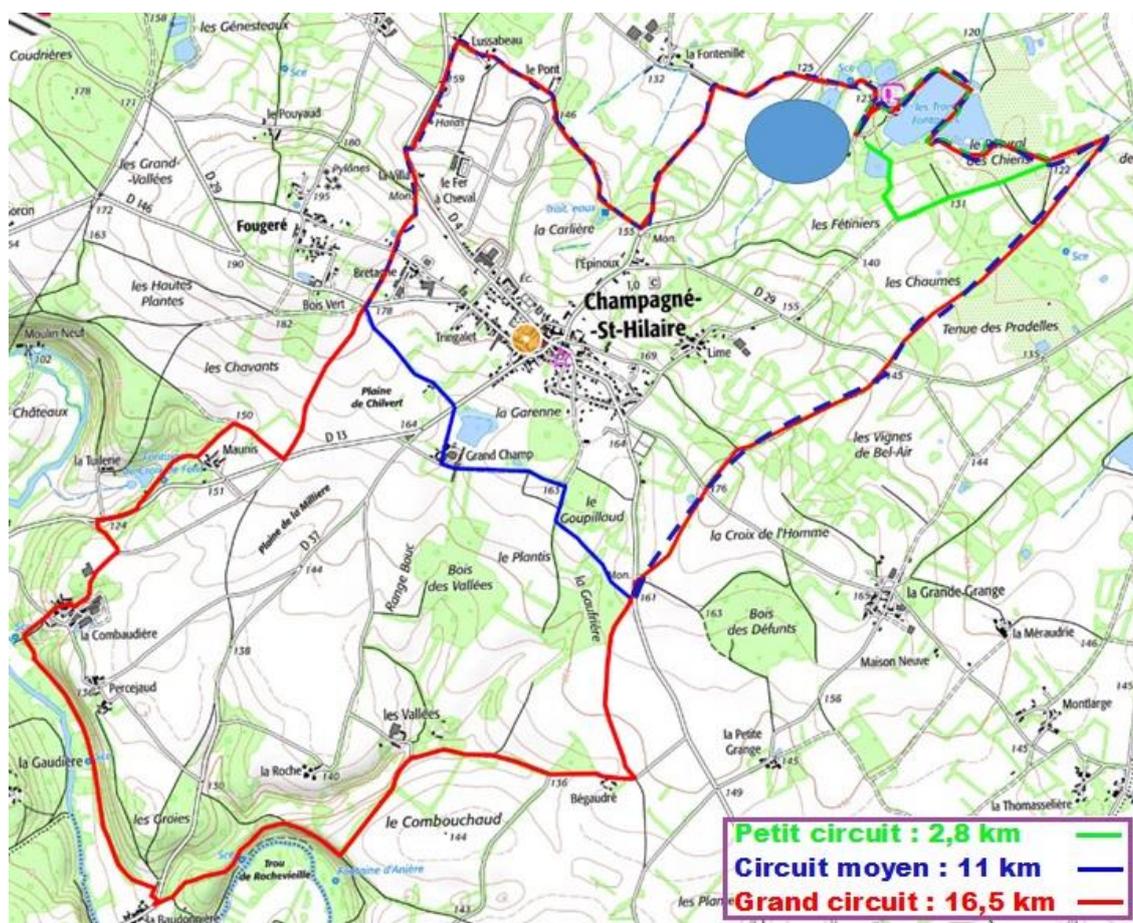
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire – 1 place de la mairie
86160 Champagné-Saint-Hilaire
☎ 05.49.37.30.91

E-mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

Visitez notre site →





Les rôles de chaque élu ont été définis avec Madame Nathalie François Dit Sorton.

g. Aggrandissement de la bibliothèque

Les travaux de l'agrandissement de la bibliothèque débuteront courant septembre 2021 pour se terminer en fin d'année.

h. Semaine bleue : du 4 au 10 octobre 2021

Les présidents d'associations et les bénévoles intéressés par le projet se sont réunis le vendredi 11 juin à 10h45, à l'issue duquel un certain nombre d'animations ont été proposées :

Lundi	Lecture – Chant – Conte – Histoire + TAP (5 à 6 personnes volontaires)
Mardi	Animations – Créations organisées par le Merveilleux Noël
Mercredi	Rencontre des aînés avec des enfants pour échanger
Jeudi	Exposition à la bibliothèque et :ou Petite salle sur le thème « Patrimoine des métiers » Apport d'objets pour illustrer, Commentaires par des bénévoles
Vendredi	Jeux et animations pendant le marché
Samedi	Matin Livres bibliothèques – Après-midi jeux divers
Dimanche	Randonnée Pique-nique à la Base de loisirs avec un apéritif offert

Il s'agit d'un planning d'activités provisoires. La prochaine réunion aura lieu le 3 septembre 2021.

i. Transport solidaire

Le service de transport solidaire est mis en place depuis le 1^{er} juin 2021. Les personnes qui sont intéressées par le procédé peuvent s'inscrire à l'accueil de la mairie soit en tant que bénéficiaire, soit en tant que chauffeur.

Ce projet est en collaboration avec l'association CIF CSP.

j. Marché hebdomadaire (tableau des responsables)

PLANNING DES RESPONSABLES DES VENDREDIS :		
Date	Responsable 1	Responsable 2
<i>Vendredi 21 mai</i>	Olivier PIN	Sylvie BAZILLE
<i>Vendredi 28 mai</i>	Jacky DIDIER	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON
<i>Vendredi 4 juin</i>	Gilles BOSSEBOEUF	Gladys SIRE
<i>Vendredi 11 juin</i>	Hugo ROUSSEL	Ludovic BERGES
<i>Vendredi 18 juin</i>	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON	Vincent COISCAUD
<i>Vendredi 25 juin</i>	Sylvie BAZILLE	Thomas LHOMMEAU
<i>Vendredi 2 juillet</i>	Gilles BOSSEBOEUF	Ludovic BERGES
<i>Vendredi 9 juillet</i>	Nadine MEMIN	Hugo ROUSSEL
<i>Vendredi 16 juillet</i>	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON	Vincent COISCAUD
<i>Vendredi 23 juillet</i>	Jacky DIDIER	Ludovic BERGES
<i>Vendredi 30 juillet</i>	Sylvie Bazille	Olivier PIN
<i>Vendredi 6 août</i>	Nadine MEMIN	
<i>Vendredi 13 août</i>	Ludovic BERGES	Gilles BOSSEBOEUF
<i>Vendredi 20 août</i>	Hugo ROUSSEL	
<i>Vendredi 27 août</i>	Sylvie Bazille	
<i>Vendredi 3 septembre</i>	Gilles BOSSEBOEUF	
<i>Vendredi 10 septembre</i>		

k. Point travaux subventionnés par la CCCP dans le cadre du COVID

Les travaux pour le columbarium sont en cours, les quatre cases sont installées, seules les portes manquent (pour information, les reprises de concessions se feront fin juin 2021).



Les travaux pour le théâtre de verdure sont terminés, il ne restera que la pelouse à semer.



Les travaux pour la clôture du stade, les menuiseries de la salle de catéchisme et le plancher du clocher sont terminés.

8. Divers

a. Espace de soins et de santé

L'isolation phonique par l'entreprise Arlot se fera en septembre 2021 sur une première salle. Nous en tirerons les conclusions quelques semaines après sur la suite à donner à ce type d'isolation.

b. Square André Léo

Nous avons installé trois range-vélos, une table et deux bancs avec un accès vers la boulangerie dans le square André Léo.

c. Ecole et périscolaire

- Le conseil d'école a eu lieu le jeudi 10 juin 2021. Le nombre d'élèves, à ce jour, est le suivant : PS 11 élèves, MS 11 élèves, GS 12 élèves, CP 11 élèves, CE1 7élèves, CE2 15 élèves, CM1 10 élèves, CM2 11 élèves. A cet effectif, il faut ajouter 5 ou 6 élèves de l'ITEP, ce qui fait un effectif de 92 ou 93 enfants au total.

- Le 17 juin à 15h30 aura lieu la restitution des activités périscolaires.

- Le 18 juin, il y aura un test salivaire sous le préau pour tous les enfants et tout le personnel de l'école.

- Les 28 et 29 juin 2021, deux classes iront à la base de loisirs pur l'animation avec la fédération de chasse.

- Nous avons remplacé la machine à laver (HS) par une machine de 10,5kg.

d. Eolien EE Sud Vienne

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 22 mars au 23 avril 2021 sur les communes de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire, Monsieur Chaignaud a rendu son avis sur les observations qu'il a pu récolter suite aux rencontres faites lors des astreintes dans chaque mairie, ainsi que par le biais du registre dématérialisé.

Monsieur CHAIGNAUD a rendu un avis défavorable au projet éolien EE Sud Vienne.

e. Vide grenier à la base de loisirs

Madame USER Valérie a de nouveau contacté la mairie en date du 2 juin 2021, comme Monsieur le Maire lui avait demandé en avril dernier suite aux conditions sanitaires, afin de demander l'autorisation de réaliser un vide grenier un dimanche à la base de loisirs des trois fontaines entre le 18 juillet et le 22 août.

Elle précise bien que les vides greniers peuvent avoir lieu tout en respectant minutieusement les gestes barrières habituels.

Monsieur le Maire propose le 18 juillet ou le 25 juillet, les membres du conseil municipal sont en accord avec cette animation et la proposition de ces dates.

Monsieur le Maire en informera Madame USER.

f. Dégradation à la base de loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dégradations ont eu lieu dans la nuit du 29 au 30 avril 2021 à la base de loisirs.

Nous avons déclaré le sinistre à l'assurance qui a accepté le devis présenté et ce dernier a été envoyé à la société afin de réaliser les réparations.

Le 1^{er} adjoint s'est rendu sur place avec l'entreprise pour régler les derniers ajustements et les travaux devront être réalisés courant juin 2021.

g. Milles Bulles à la base de loisirs

L'association Milles Bulles a fait une demande en date du 2 juin 2021 pour avoir accès à la base de loisirs le temps d'une journée pour organiser un projet sportif dans le cadre de l'accueil de loisirs qui réunira les enfants des accueils de Couhé, Civray et Saint-Maurice-la-Clouère le mardi 10 août 2021. Les enfants feront du paddle et un « biathlon » autour de l'étang.

Monsieur le Maire a donné une suite favorable à sa demande.

h. Subvention Département Animation « Les Polis Sont Acoustiques »

Lors de la randonnée pédestre du 4 juillet 2021, le groupe de musique « Les Polis sont acoustiques » seront présents l'après-midi pour proposer un spectacle le temps du retour de la randonnée et animer les différentes animations sur place.

Suite à l'annonce du département de la Vienne pour une aide exceptionnelle à la diffusion culturelle cet été, le Département octroie une subvention d'un montant de 1800 € pour aider la commune et relancer la culture auprès des petits groupes de musique.

i. Passage du 9^{ème} BIMA à Champagné-Saint-Hilaire

Le groupe du CFIM d'Angoulême, 9^{ème} BIMA, avec 32 militaires a fait une première étape à pied et à vélo entre Angoulême et Champagné-Saint-Hilaire le mardi 8 juin 2021. Une deuxième étape a eu lieu

le mercredi 9 juin entre Champagné-Saint-Hilaire et Poitiers. Ces deux étapes ont été réalisées dans le cadre du soutien des blessés de l'armée de terre pendant les opérations d'intervention à l'étranger.



Monsieur le Maire a mis à disposition la grande salle des fêtes ainsi que les douches du stade de football pour la nuit du 8 au 9 juin 2021. Ci-dessous le message de remerciement du lieutenant-colonel Jean Jérôme SOLIGNAC :

« Monsieur le maire,

Je vous remercie à nouveau pour votre appui dans la réalisation de notre projet au profit des blessés de l'armée de Terre. Notre unité aura finalement parcouru un tracé de 110 kilomètres le mardi 8 juin puis 50 le lendemain. Au total, l'ensemble des cadres aura effectué 1792 km répartis comme suit : 120 km de marche, 604 km de course à pied et 1068 km de VTT.

Ce fût un incontestable succès et le prêt de votre salle des fêtes a été grandement apprécié.

En pièce jointe, je vous livre un résumé en photo de nos deux journées sportives.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Lieutenant-colonel Jean-Jérôme Solignac
Commandant le CFIM 9 – 22e RIMa
Quartier Bossut – 16 021 Angoulême cedex »

Les militaires ont été accueilli par le Maire, Gilles BOSSEBOEUF, ainsi que le premier adjoint Jacky DIDIER et Monsieur Jacques DION, responsable du club de football de Champagné-Saint-Hilaire.

Le lieutenant-colonel Jean Jérôme SOLIGNAC a remis au Maire, pour la commune de CSH et à Monsieur Jacques Dion pour le club de football, la coupelle dont la photo suit :



j. Demande de location de l'étang

Monsieur FABIEN Alexandre, président de l'association « les 3 sources à l'étang de la Quincarderie » situé à Ceaux-en-Couhé, nous a adressé un courrier en date du 09 juin 2021, nous demandant l'autorisation de louer le plan d'eau afin d'organiser un enduro de carliste les 6, 7 et 8 août 2021, n'ayant pas de site adapté ce genre d'évènement.

Compte tenu de tous les évènements mais aussi de la demande tardive, Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

k. Journée découverte du 30 mai 2021 avec la Fédération de Chasse et Fédération de Pêche

Le dimanche 30 mai 2021 a eu lieu la journée découverte de la nature organisée par la commune de Champagné-Saint-Hilaire avec la fédération de la chasse et de la pêche sur le site de la base de loisirs des trois fontaines (base de loisirs et étang de la fédération de la chasse).

En présence du Vice-Président de la Fédération de chasse, Pascal Fayoux, du Président de l'ACCA de Champagné-Saint-Hilaire, Joël Granier, trois personnes ont présenté le site : Emmanuel Coussy, animateur nature, technicien de la chasse et de la faune sauvage, assisté de Lucas Neveux, qui fait son service civique en temps qu'animateur nature auprès de la Fédération des Chasseurs de la Vienne, et Étienne Béguin pour la fondation des pêcheurs.

Un compte rendu, rédigé par Cathy Flater et Jean-Pierre Salès, sera disponible sur le site internet.

9. Elections départementales et régionalesa. Organisation du double scrutin**1^{er} tour : 20 juin 2021****PERMANENCES ENTREE :** Vérification identité + carte d'électeur

Tranche horaire	Permanence	Rôle
De 7 heures 45 A 10 heures 30	Vincent BONNIN	Assesseur
De 10 heures 30 A 13 heures	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON	Assesseur
De 13 heures A 15 heures 30	Vincent COISCAUD	Assesseur
De 15 heures 30 A 18 heures	Sylvie FABA	Assesseur

PERMANENCES ELECTION DEPARTEMENTALE :

Tranche horaire	Permanence	Rôle
De 7 heures 45 A 10 heures 30	Gilles BOSSEBOEUF Sylvie Bazille	Président Assesseur
De 10 heures 30 A 13 heures	Gilles BOSSEBOEUF Hugo ROUSSEL	Président Assesseur
De 13 heures A 15 heures 30	Gilles BOSSEBOEUF Thomas LHOMMEAU	Président Assesseur
De 15 heures 30 A 18 heures	Gilles BOSSEBOEUF Gladys SIRE	Président Assesseur

PERMANENCES ELECTION REGIONALE :

Tranche horaire	Permanence	Rôle
De 7 heures 45 A 10 heures 30	Jacky DIDIER Annette BOSSEBOEUF	Président Assesseur

De 10 heures 30 A 13 heures	Jacky DIDIER Nadine MEMIN	Président Assesneur
De 13 heures A 15 heures 30	Olivier PIN Ludovic BERGES	Président Assesneur
De 15 heures 30 A 18 heures	Jacky DIDIER Marie ALEXIS	Président Assesneur

2^{ème} tour : 27 juin 2021**PERMANENCES ENTREE :** Vérification identité + carte d'électeur

Tranche horaire	Permanence	Rôle
De 7 heures 45 A 10 heures 30	Vincent BONNIN	Assesneur
De 10 heures 30 A 13 heures	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON	Assesneur
De 13 heures A 15 heures 30	Vincent COISCAUD	Assesneur
De 15 heures 30 A 18 heures	Sylvie FABA	Assesneur

PERMANENCES ELECTION DEPARTEMENTALE :

Tranche horaire	Permanence	Rôle
De 7 heures 45 A 10 heures 30	Gilles BOSSEBOEUF Sylvie Bazille	Président Assesneur
De 10 heures 30 A 13 heures	Gilles BOSSEBOEUF Hugo ROUSSEL	Président Assesneur
De 13 heures A 15 heures 30	Gilles BOSSEBOEUF Thomas LHOMMEAU	Président Assesneur
De 15 heures 30 A 18 heures	Gilles BOSSEBOEUF Gladys SIRE	Président Assesneur

PERMANENCES ELECTION REGIONALE :

Tranche horaire	Permanence	Rôle
De 7 heures 45 A 10 heures 30	Jacky DIDIER Annette BOSSEBOEUF	Président Assesneur
De 10 heures 30 A 13 heures	Jacky DIDIER Nadine MEMIN	Président Assesneur
De 13 heures A 15 heures 30	Olivier PIN Ludovic BERGES	Président Assesneur
De 15 heures 30 A 18 heures	Jacky DIDIER Marie ALEXIS	Président Assesneur

Dépouillement :

Tous les assesseurs ayant participé au vote doivent être obligatoirement présents au dépouillement.

Nous dépouillerons les élections régionales en premier sur deux tables puis les élections départementales sur les deux mêmes tables :

Président : Gilles BOSSEBOEUF

Les secrétaires de mairie seront présentes.

Dépouillement TABLE 1 :

Missions	Nombre d'assesseurs	Nom Prénom
Ouvertures des enveloppes	2	Gladys SIRE
		Thomas LHOMMEAU
Lecture des bulletins	1	Nadine MEMIN
Comptage des voix (méthode des bâtons rayés par 5)	3	Carole BOUTRON
		Vincent COISCAUD
		Michèle DIDIER
Récupération des bulletins et enveloppes	1 ou 2	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON
		Sylvie BAZILLE

Dépouillement TABLE 2 :

Missions	Nombre d'assesseurs	Nom Prénom
Ouvertures des enveloppes	2	Vincent BONNIN
		Marie ALEXIS
Lecture des bulletins	1	Jacky DIDIER
Comptage des voix (méthode des bâtons rayés par 5)	3	Olivier PIN
		Sylvie FABIA
		Annette BOSSEBOEUF
Récupération des bulletins et enveloppes	1 ou 2	Ludovic BERGES
		Hugo ROUSSEL

b. Recommandations sanitaires

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des dernières informations communiquées par la Préfecture de la Vienne, par mail du 22 mai 2021 :

« 2/ S'agissant de la vaccination des membres des bureaux de vote et des fonctionnaires municipaux : La vaccination et, à défaut, la réalisation d'un test de détection de la COVID-19, des membres des bureaux de vote et des fonctionnaires municipaux mobilisés le jour du scrutin ne sont pas juridiquement obligatoires, mais constituent des recommandations sanitaires.

Il en est de même de la réalisation d'un test pour les personnes participant aux opérations de dépouillement.

Ces recommandations sanitaires ne peuvent en aucun cas conditionner la participation aux opérations électorales. Ainsi, aucune preuve de vaccination ou de réalisation d'un test ne peut être exigée par le président du bureau de vote. Il ne peut donc être refusé la présence d'un membre d'un bureau de vote ou d'un fonctionnaire communal, ou d'ailleurs de toute autre personne, au prétexte d'un refus de vaccination ou de test préalable. »

10. Agenda

18 juin à 8h45 : Rendez-vous avec Monsieur AVELINE, Directeur d'Habitat de la Vienne

18 juin à 10h : Présentation d'une cabine de télé-médecine avec le groupe TESSAN

11. Fêtes et événements

Tous les vendredis à partir de 16h Marché hebdomadaire

17 juin à 15h30 : Restitutions des TAP

18 juin : Tests salivaires pour tous les enfants et tout le personnel de l'école sous le préau

20 juin : 1^{er} tour des élections régionales et départementales dans la grande salle des fêtes

24 juin à 18h : Chorale du Cours Saint Thomas d'Aquin sur le stade Romagne

27 juin : 2^{ème} tour des élections régionales et départementales dans la grande salle des fêtes

Animation Paddle de 10h à 12h à la base de loisirs

4 juillet : Randonnée pédestre, départ à 8h45 suivi d'un pique-nique et d'une animation des Polis sont Acoustiques à la base de loisirs

7 juillet : Animation Paddle de 14h à 16h à la base de loisirs

23 juillet : Animation Paddle de 18h30 à 20h30 à la base de loisirs

10 août : Animation Milles Bulles, parcours sportif à la base de loisirs

11 août : Animation Paddle de 14h à 16h à la base de loisirs

13 août à 11h30 : Commémoration de la Bataille de Champagné-Saint-Hilaire de 1944 en petit comité

13 août en soirée : Spectacle de la Compagnie La Trace « Je viens chercher Jean »

21 août : la fête aux trois fontaine avec Elodie Dubois et Mika V, organisé par le comité des fêtes

27 août : Animation Paddle de 18h30 à 20h30 à la base de loisirs

12 septembre : Animation Paddle de 10h à 12h à la base de loisirs

12. Tour de table

M. ROUSSEL Hugo : A-t-on des échos du devenir du haras Saint Hilaire ? Pas à ce jour.

Mme BAZILLE Sylvie : Le nettoyage du terrain de tennis est commencé. Il faudrait des matériaux pour consolider l'entourage. Monsieur le maire remercie les personnes qui ont participé à ce nettoyage.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 072/2021 : Demande d'admission en non-valeur (Mairie)

N° 073/2021 : Demande d'admission en non-valeur (Gîte)

N° 074/2021 : Eclairage cité Renaudot et route de Sommières

N° 075/2021 : Décision modificative n°3 Mairie

N° 076/2021 : Maison dite « Garnault » située 1 rote d'Anché : achat de la maison et du terrain

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 ^{er} adjoint	Excusé	Donne pouvoir à M. Gilles BOSSEBOEUF
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 ^{ème} adjointe		
PIN	Olivier	3 ^{ème} adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 ^{ème} adjointe	Excusé	Donne pouvoir à M. PIN Olivier
COISCAUD	Vincent	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON
ROUSSEL	Hugo	Conseiller		
FABA	Sylvie	Conseillère		
BAZILLE	Sylvie	Conseillère		
SAUMUR	Marina	Conseillère	Excusé	
BERGES	Ludovic	Conseiller		
ALEXIS	Marie	Conseillère		
SIRE	Gladys	Conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU